



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°8 -

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250709-250709\_8-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

**OBJET :**  
**Clôture de la régie temporaire de recettes spectacles « Actions hors les murs » - régie n°531**

**SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mardi 3 juillet 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDÀ, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Michelle MAGNOL à Isabelle FUREGON ;  
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Annie CHEVALDONNÉ à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Patricia BOSTMAMBRUN ;  
Pepa CAENEN ;

Secrétaire de séance :

Hélène BOUDON



**CLÔTURE DE LA RÉGIE TEMPORAIRE DE RECETTES SPECTACLES « ACTIONS HORS LES MURS » – RÉGIE N°531**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 à R. 1617-18 ;
- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatifs aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;
- Vu l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 relatif à la suppression de responsabilité personnel et pécuniaire des comptables publics et des régisseurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Vu la DCM 2024-52 du 24 juin 2024 portant sur la création de la régie temporaire de recettes spectacles « actions hors les murs » ;
- Vu l'arrêté n°2024-394 du 25 juin 2024 nommant le régisseur titulaire et son suppléant ;
- Vu la délibération n°26 du 17 septembre 2024 modifiant la régie temporaire de recettes spectacles « actions hors les murs » ;
- Vu la délibération n°39 du 17 décembre 2024 modifiant la régie temporaire de recettes spectacles « actions hors les murs » ;
- Considérant l'avis du comptable public du 23 juin 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1<sup>er</sup> :**

La clôture définitive de la régie temporaire de recettes spectacles « Actions hors les murs » à compter du 09 juillet 2025 suite à la réouverture en septembre 2025 de la salle Espace ;

**Article 2 :**

Le régisseur devra restituer l'ensemble des recettes, fonds de caisse et tous les documents tels que les carnets P1RZ, carnets de remise de chèques concernant la régie temporaire n°531 au comptable public qui procèdera à leur destruction des documents si nécessaire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve la clôture de la régie temporaire de recettes spectacles « Actions hors les murs » ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Hélène BOUDON

Le Maire,

Stéphane RODIËR

